

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session régulière tenue le 11 avril 2018, adopté le « Règlement numéro RÉG319-2018 sur la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination d'un comité de sélection ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la M.R.C. de La Mitis, au 300, av. du Sanatorium à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 15 MAI 2018



Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, André Gauthier, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de St-Jacques-de-Monnoir, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9 heures et 16 heures le 22 jour de Mai 2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 22^e JOUR DU MOIS DE Mai 2018



Secrétaire-trésorier (ière)
Greffier (ière)